

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/10/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/10/2019

Délibération n° D-2019-382

**Renouvellement du Projet Educatif De Territoire (PEDT) -
Avenant n°3**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

Excusés :

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Direction de l'Education

**Renouvellement du Projet Educatif De Territoire
(PEDT) - Avenant n°3**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Projet Educatif de Territoire formalise l'engagement des différents partenaires de l'Education à mener sur un territoire, des actions éducatives de qualité sur tous les temps de vie de l'enfant, dans un souci de cohérence et de continuité éducatives.

Il favorise les échanges et les coopérations qui sont profitables à l'enfant mais aussi aux professionnels et apporte des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque école, de chaque famille, de chaque enfant.

Il associe, par ailleurs, aux différentes étapes de son élaboration et de sa mise en œuvre, plusieurs partenaires tels que :

- l'Education Nationale ;
- les parents ;
- le tissu associatif local ;
- la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole des Deux-Sèvres ;
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ;
- la Protection Maternelle Infantile ;
- la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Elaboré à l'origine pour la période 2013-2016 avec la réforme des rythmes scolaires, il a fait l'objet d'une première réécriture pour la période 2016-2019 à la suite d'une large concertation de l'ensemble des acteurs intervenants sur les temps scolaires, péri et extra scolaires. Les objectifs éducatifs ont alors été complétés, notamment dans les domaines suivants :

- la promotion des valeurs de la République et la participation citoyenne des enfants au travers notamment du Conseil municipal des Enfants ;
- l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extra scolaires en complément du temps scolaire.

Aujourd'hui il doit être renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans.

Après une nouvelle phase de concertation et d'évaluation, le PEDT 2019/2022 donne l'occasion à la municipalité de définir ses priorités éducatives pour les années scolaires à venir. Cela se traduit notamment par :

- la consolidation des objets éducatifs tels que définis dans les projets antérieurs avec la volonté toute particulière de rassembler les efforts de chacun pour améliorer le climat scolaire, notamment au travail de la médiation scolaire ;
- la volonté d'agir pour le développement durable ;
- la sensibilisation à l'égalité femme-homme ;
- des actions autour des valeurs de l'olympisme dans la perspective des jeux Paris 2024 ;
- la nécessité d'accompagner les enfants dans l'usage du numérique ;
- la valorisation d'ateliers périscolaires maternels du soir et élémentaires du midi désormais déclarés auprès de la DDCSPP et soutenus par la CAF au même titre que les temps élémentaires du matin et du soir ;
- le renforcement de l'éducation citoyenne avec un Conseil municipal des Enfants élu tous les ans parmi les CM1 ;
- des espaces plus accueillants et des lieux mieux aménagés sur les différents sites.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider les orientations du Projet Educatif de Territoire pour les trois années à venir ;
- approuver l'avenant n°3 au Projet Educatif de Territoire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Madame Nathalie SEGUIN, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO



Projet Educatif de Territoire

de la Ville de NIORT

2019 - 2022



Préambule-

Le Projet Educatif de Territoire

Le Projet Educatif de Territoire 2013-2016

Les principaux retours des différentes consultations

Le renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2016-2019

Les objectifs éducatifs généraux

Contribuer à l'épanouissement des enfants

Favoriser la socialisation de l'enfant

Renforcer la citoyenneté

Lutter contre les inégalités

Renforcer le lien école / périscolaire / familles

Mettre en œuvre un projet spécifique pour les maternelles

Apporter un soutien à la scolarité et à la parentalité

Les moyens

Le personnel

Les structures

L'offre de loisirs faite aux enfants

Des outils

Des partenaires privilégiés

Un suivi et une évaluation permanente du projet éducatif

Préambule

La Ville de Niort s'est dotée d'une politique éducative ambitieuse, en considérant que les temps périscolaires et extrascolaires représentent des moments éducatifs à part entière. Cela s'est traduit par un engagement fort de la collectivité :

- sur les temps scolaires avec de nombreux moyens mis à disposition des équipes éducatives ;
- par un soutien accru et une mise en valeur des projets pédagogiques,
- avec un travail quotidien pour un accueil de qualité sur les différents temps scolaires, péri et extra scolaires,
- avec un renforcement de la coordination des actions menées.

C'est tout naturellement que la Ville a choisi d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès 2013, en s'appuyant sur son expérience en matière d'animation périscolaire, sur un réseau associatif important et de nombreux professionnels de l'animation.

Les principaux axes de cette politique :

- offrir à tous les enfants scolarisés un service public d'animation périscolaire et un accueil de loisirs sur les temps non scolaires
- proposer des activités diversifiées et de qualité, adaptées à leurs besoins et qui contribuent à leur développement et à leur épanouissement
- proposer ces activités à tous les enfants, sans aucune forme de discrimination

Le recours à des professionnels de l'animation permet à la Ville de s'appuyer sur des équipes qualifiées capables de créer les meilleures conditions possibles pour permettre aux enfants dont ils ont la responsabilité de profiter pleinement des activités proposées.

La ville a souhaité formaliser dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) l'ensemble des actions éducatives qu'elle souhaite mener sur les différents temps et leurs articulations. Le PEDT s'inscrit dans le prolongement du partenariat mis en œuvre avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfant Jeunesse.

Si le PEDT fixe le cap et des objectifs éducatifs précis, il est aussi un outil vivant qui doit pouvoir évoluer au rythme des évaluations, ce qui a été le cas au cours de la période 2016-2019.

1 Le Projet Educatif de Territoire

Le PEDT a vocation à donner de la cohérence au parcours éducatif de chaque enfant au travers des activités qui lui sont proposées.

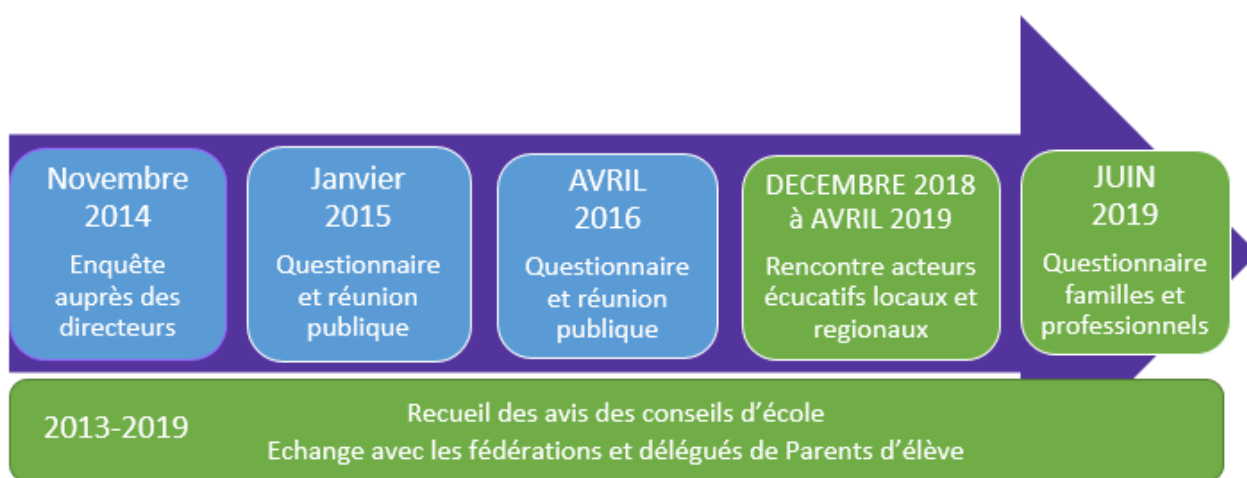
Si le PEDT est à l'initiative de la collectivité, il engage les différents partenaires à se coordonner pour une meilleure articulation des interventions sur les différents temps de vie des enfants.

Le PEDT permet de mettre en œuvre des actions correspondantes aux besoins éducatifs des enfants. Tout en respectant les compétences de chacun, il favorise également les échanges entre les différents acteurs contribuant ainsi à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités.

Signé en décembre 2013, il s'est inscrit dans une démarche plus globale, menée par la Ville en 2012, avec l'élaboration d'un Projet Educatif Global (PEG) au cadre plus large que les enfants d'âge scolaire.

Il a fait l'objet d'un **avenant en 2015** avec l'intégration de 3 établissements d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat (Ecoles Ste Thérèse/St André, Notre Dame/St Joseph et St Florent). Dans le cadre de la réforme, ces établissements ont proposé diverses activités encadrées par des animateurs spécialisés ou reconnus pour leurs compétences et ont fait appel à des associations niortaises.

La Ville de Niort a décidé d'associer régulièrement tous les acteurs (parents, professionnels, institutions) pour faire évoluer le dispositif. **Des questionnaires et/ou réunions publiques** ont été organisées ces 6 dernières années pour rapprocher les points de vue des différents partenaires, tous préoccupés par la réussite des élèves et le bien-être des enfants.



Le PEDT 2016-2019 a tenu compte des consultations et des attentes des différents acteurs

Il a intégré les évolutions de plusieurs dispositifs (animations maternelles, accueil des enfants en situation de handicap) et de périmètre (écoles privées, contrat de ville, retour de la restauration en école avec garderie le mercredi midi) ;

Il a complété les objectifs éducatifs (renforcement de la citoyenneté, animation du vivre ensemble, accompagnement des quartiers sensibles prioritaires), ou les a précisé (liens école / périscolaire / familles ; projet spécifique maternel) ;

Il a intégré les moyens développés pour le Conseil municipal des Enfants et a clarifié le rôle de chaque acteur intervenant auprès des enfants au travers la rédaction d'une charte du temps méridien

Il a détaillé les modalités de structuration de l'offre périscolaire : projets structurants et transversaux, prestations adaptées au rythme de l'enfant, restitutions aux familles ;

Enfin il a précisé les critères d'évaluation par objectifs généraux déclinés en objectifs opérationnels assortis d'indicateurs de processus et de résultats.

Le PEDT 2019-2022 signe un nouvel élan vers une qualité et une transversalité renforcées

Après une nouvelle phase de concertation et d'évaluation, le PEDT 2019-2022 donne l'occasion à la municipalité de définir ses priorités éducatives. Cela se traduit notamment par :

- la consolidation des objectifs éducatifs tels que définis dans les projets antérieurs avec la volonté toute particulière de rassembler les efforts de chacun pour améliorer le climat scolaire, notamment par un travail de médiation scolaire et la recherche de cohérence au sein de la communauté éducative;
- la volonté d'agir pour le développement durable ;
- la sensibilisation à l'égalité femme-homme ;
- des ateliers autour des valeurs de l'olympisme dans la perspective des jeux de Paris 2024 ;
- la nécessité d'accompagner les enfants dans l'usage du numérique ;
- la valorisation des ateliers périscolaires maternels du soir et élémentaires du midi désormais déclarés auprès de la DDCSPP et soutenus par la CAF au même titre que les temps élémentaires du matin et du soir ;
- le renforcement de l'éducation citoyenne avec un Conseil Municipal des Enfants élu tous les ans par et parmi les CM1 ;
- l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité ;
- une communication avec les familles facilitée ;
- le développement de loisirs jeunesse ;
- des projets pédagogiques thématiques pour les accueils collectifs de mineurs ;
- des espaces plus accueillants et des lieux mieux aménagés sur les différents sites.

Le périmètre du Projet Educatif de Territoire

Le PEDT concerne l'ensemble des écoles publiques situées sur le territoire et 3 écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat.

Il s'adresse à 4 330 élèves scolarisés dans le public et 545 élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement privé, soit un total de **4 875 élèves** (y compris les élèves en classes spécialisées).

ECOLES PRIMAIRES	ECOLES MATERNELLES	ECOLES ELEMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none">• Louis Aragon• Agrippa d'Aubigné• La Mirandelle• George Sand• Ernest Pérochon (REP)• Emile Zola(REP)• Jean Zay (REP) • Ecole Ste Thérèse/St André• Notre Dame/St Joseph• St Florent	<ul style="list-style-type: none">• Paul Bert• Les Brizeaux• Ferdinand Buisson• Pierre de Coubertin• Jules Ferry• Jean Jaurès• Jean Macé• Jules Michelet• Jean Mermoz• Louis Pasteur• Jacques Prévert• Edmond Proust	<ul style="list-style-type: none">• Paul Bert• Les Brizeaux• Ferdinand Buisson• Pierre de Coubertin• Jules Ferry• Jean Jaurès• Jean Macé• Jules Michelet• Jean Mermoz• Louis Pasteur• Jacques Prévert• Edmond Proust

Il rassemble les usagers des accueils de loisirs avec ou sans hébergement gérés par la Ville

CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none">• Les Brizeaux : mercredis et vacances (hors Toussaint), 2-11 ans, 140 places• Chantemerle : mercredis et vacances (hors Noël), 4-11 ans, 120 places• Pérochon : Toussaint, 2-4 ans, 48 places• Centre complémentaire : Eté, 2-11 ans, 120 places

2 Les objectifs éducatifs généraux

Contribuer à l'épanouissement des enfants

- Favoriser l'enrichissement de chaque enfant
- Permettre le développement de l'autonomie
- Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant

Favoriser la socialisation

- Aider à l'apprentissage de la vie collective
- Favoriser la mixité
- Animer le vivre ensemble

Renforcer la citoyenneté

- Promouvoir les valeurs de la république et encourager la participation citoyenne
- Favoriser la compréhension des enjeux interculturels et la solidarité
- Prévenir des risques

Lutter contre les inégalités

- Adapter la politique tarifaire
- Promouvoir l'égalité des chances
- Renforcer l'accompagnement dans les écoles des quartiers sensibles prioritaires
- Permettre un accueil spécialisé pour les enfants en situation de handicap (ESH)

Renforcer le lien école / périscolaire / familles

- Reconnaître l'intérêt et la place de chaque acteur dans le parcours éducatif de l'enfant
- Assurer la continuité éducative par une concertation permanente

Mettre en œuvre un projet spécifique pour les maternelles

- Adapter le dispositif d'animation au rythme des enfants de moins de 6 ans
- Mettre en place des actions « passerelles » avec l'Elémentaire.

Apporter un soutien à la scolarité et à la parentalité

- Accompagner les dispositifs de soutien à la scolarité
- Favoriser des actions de soutien à la parentalité

Contribuer à l'épanouissement des enfants

• Favoriser l'enrichissement de chaque enfant

Les activités proposées sont adaptées à l'âge et au rythme de chaque enfant et doivent lui permettre de découvrir et développer ses talents. Elles doivent également lui permettre de mobiliser les connaissances acquises en les réutilisant sur des temps plus ludiques et ainsi donner du sens aux apprentissages.

La diversité des activités proposées permettra à chaque enfant d'enrichir sa personnalité avec pour principal objectif de mettre l'enfant en situation de réussite. C'est pourquoi, en plus d'une offre culturelle et sportive, des animations autour de l'éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au développement durable seront proposées. Ces dernières s'inscrivent dans la démarche « Niort Durable 2030 » portée par la Ville et de mise en œuvre d'un programme d'actions répondant aux 17 Objectifs de Développement Durable.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville fait appel à des intervenants extérieurs pour diversifier l'offre d'activités.

• Permettre le développement de l'autonomie

Les activités proposées doivent permettre à l'enfant de se repérer, d'apprendre à respecter son environnement, d'acquérir de l'autonomie. L'enfant doit être volontaire et être valorisé dans ses choix.

L'éducation motrice et l'expression corporelle, notamment dans les activités sportives et artistiques permettent de mieux découvrir son corps.

Des actions de tutorat entre élèves et de sensibilisation par des professionnels aideront les plus jeunes à acquérir des automatismes dans les comportements d'hygiène, de santé et de sécurité.

A certains moments, afin de valoriser ses comportements responsables, l'enfant disposera d'accès libre à certains espaces comme les bibliothèques ou les ludothèques de l'école et se verra confier des missions ou des tâches.

• Respecter le rythme de l'enfant

L'équipe d'animation sera à l'écoute des besoins des enfants et veillera à ce que chacun s'y retrouve. Des lieux appropriés aux activités et aux temps de détente seront mis en place pour que l'enfant y trouve des repères et se sente dans un environnement sécurisant. Ces différents temps sont à organiser indifféremment sur chacun des sites de façon concertée.

Chaque enfant évolue différemment et a besoin de se retrouver seul à occuper son temps libre, ou bien à l'occuper avec d'autres enfants. Des temps calmes seront mis en œuvre sur le temps méridien avant la reprise des activités scolaires afin de faciliter cette transition.

Favoriser la socialisation de l'enfant

• Aider à l'apprentissage de la vie collective

L'enfant doit prendre conscience de ses droits, apprendre à respecter son corps, faire respecter son intégrité et doit également respecter celle des autres enfants et adultes.

Le respect de chacun est nécessaire à tout projet collectif. L'enfant doit être responsabilisé, apprendre à respecter les règles de vie, d'hygiène et participer à leur élaboration. Il s'agit de favoriser la reconnaissance de l'autre et l'intérêt de préserver l'environnement.

Tout manquement aux devoirs et aux règles de vie collective donneront lieu à des mesures réparatrices proportionnelles à la faute commise, limitées, justes et équitables. Les comportements violents, physiques ou verbaux, de toutes natures sont interdits et doivent être justement sanctionnés.

La participation des enfants à tous les moments de la vie collective doit leur permettre d'apprendre à vivre ensemble. Les adultes encadrant les y aideront en adoptant une attitude éducative et bienveillante, en leur garantissant sécurité physique et psychoaffective, en leur expliquant et en les stimulant, en montrant l'exemple et en se rendant disponibles et à l'écoute.

• Favoriser les mixités

Les activités sont organisées afin que tous les enfants, quel que soit leur milieu et leur origine, puissent y participer. Elles permettent de faire l'apprentissage de l'égalité entre garçons et filles, ainsi que l'expérience des mixités sociales, générationnelles et culturelles.

La participation d'enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires comme aux activités de loisirs collectifs sera favorisée.

• Animer le vivre ensemble

Les enfants doivent être acteurs pour entretenir une ambiance agréable au sein de l'école. Certains seront sensibilisés à la résolution de conflit afin de devenir médiateur auprès de leur camarade. D'autres rencontreront les agents qui œuvrent à l'école et dans le quartier pour mieux les connaître et comprendre l'intérêt de leurs missions de service public. Ces actions contribueront à mieux respecter les personnes, leur travail et leur environnement.

Un livret « climat scolaire » recense pour le personnel les expériences et projets de régulation des conflits par le dialogue ainsi que des contenus de formation.

La création d'un temps fort annuel, sous forme d'un après-midi récréatif et festif où les familles peuvent découvrir une partie des réalisations de leurs enfants ainsi que les productions des autres écoles contribue à favoriser le lien social.

Renforcer la citoyenneté

- Promouvoir les valeurs de la république et encourager la participation citoyenne

L'organisation sur les temps scolaires et périscolaires des élections des Conseillers Municipaux Enfants, de « débats citoyens » contribuera à développer l'esprit critique et l'éveil d'une conscience citoyenne.

La Ville participe à cet apprentissage du respect, du partage, de la citoyenneté et des valeurs de la République en :

- animant des ateliers pour rappeler aux enfants les valeurs fondatrices républicaines de « Liberté », d'« Egalité » et de « Fraternité », leur expliquer la laïcité et leur permettre de comprendre leurs devoirs pour bien défendre leurs droits ;
- en favorisant la création de manifestations ou de temps forts sur des thématiques de société comme par exemple la lutte contre le racisme, le développement durable, les droits de l'enfant, l'égalité homme/ femme, les droits et devoirs civiques...

- Favoriser la compréhension des enjeux interculturels et la solidarité

Avec l'ambition de combattre les préjugés, fêter la paix et les droits de l'Homme, la Ville proposera une ouverture sur le monde par une découverte de la langue française dans sa diversité et des cultures et des langues du local à l'international.

La fraternité sera valorisée au travers d'actions solidaires d'entraide et de dons, de jumelage avec des écoles de pays d'autres continents, ...

- Prévenir des risques

Garantir la sécurité physique et psychologique des enfants est la première mission qui est confiée aux adultes encadrants, éducateurs. La prévention des risques auprès des enfants y contribue en les rendant acteurs de leur propre sécurité.

Au travers des conférences, d'ateliers pratiques, et de jeux, les enfants seront sensibilisés à la sécurité routière, aux premiers secours, et seront mieux armés pour lutter contre les violences à l'école et se protéger des dangers domestiques ou de ceux liés à l'usage des médias (internet et réseaux sociaux).

Les plans particuliers de mise en sûreté des établissements scolaires sont co-construits (Ville/DSDEN) pour faire face aux « risques majeurs » et « d'intrusion ». Des exercices communs sont organisés à la fois sur les temps scolaires comme périscolaires afin d'enseigner aux enfants les comportements à suivre en cas d'alerte.

La Police Municipale assure également une mission de prévention auprès des enfants et de leurs parents pour lutter contre les incivilités routières aux abords des écoles, tout particulièrement lors de la dépose du matin et de la reprise en charge des enfants le soir.

Lutter contre les inégalités

• Adapter la politique tarifaire

Pour permettre l'égalité d'accès aux animations et une réelle mixité sociale, une tarification en fonction du quotient familial a été établie afin que le coût ne constitue pas un frein à la participation des enfants.

• Promouvoir l'égalité des chances

Le loisir éducatif est une source d'égalité des chances. Il permet de donner à un plus grand nombre l'accès à des pratiques culturelles et sportives. Il offre un complément aux apprentissages scolaires notamment pour les enfants qui ne peuvent s'appuyer sur un accompagnement familial. La généralisation et l'uniformisation du fonctionnement des études surveillées et des devoirs en autonomie sont travaillées en collaboration avec les enseignants de chaque école afin que les enfants qui en ont le plus besoin puissent en bénéficier.

• Renforcer l'accompagnement dans les écoles des quartiers sensibles prioritaires

Le dispositif d'accueil périscolaire est renforcé dans les écoles élémentaires des quartiers Clou Bouchet, Tour-Chabot-Gavacherie, Pontreau et Colline Saint-André. Cette action est inscrite au Contrat de ville 2015-2022 qui ambitionne de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

Ces écoles bénéficient ainsi :

- de la programmation d'une offre complète et diversifiée d'activités périscolaires avec application d'un taux d'interventions associatives supplémentaire par rapport aux autres écoles municipales ;
- de l'organisation de projets d'animation partenariaux et de temps forts, favorables à l'ouverture de l'école sur le quartier ;
- du renforcement de l'encadrement au-delà des normes réglementaires avec du personnel périscolaire formé spécifiquement par rapport aux problématiques vécues (résolution de problèmes et gestion des conflits, communication bienveillante, ...)

L'accompagnement éducatif y est soutenu sur les temps périscolaires maternels et élémentaires, par la mutualisation des jeunes volontaires en service civique engagés par le CCAS dans le cadre du Programme de Réussite Educative (P.R.E.). Leur intervention est consacrée à la lecture loisirs et aux leçons.

• Permettre un accueil spécialisé pour les enfants en situation de handicap (ESH)

La participation des enfants en situation de handicap à des activités périscolaires est facilitée par la mise en œuvre d'activités adaptées.

L'accès aux loisirs et des conditions d'accueil optimales, sont garantis avec la mise en œuvre :

- d'un protocole d'accueil spécifique : rencontre préalable de l'enfant et de ses parents avec le directeur de centre et son équipe d'animation, aménagement du rythme de l'enfant, procédures de vie quotidienne, encadrement spécifique ;
- d'une coordination des moyens et un échange d'information avec les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

- d'un partenariat étroit avec les structures spécialisées d'accueil et les associations et institutions conseils

Forte de 9 années d'expérience d'inclusion péri et extrascolaire, la Ville a souhaité en 2019 formaliser dans un document cadre son organisation et ses pratiques. La Charte d'accueil des enfants en situation de handicap poursuit les deux objectifs d'harmonisation des pratiques de l'inscription à la prise en charge et de définition des rôles et des missions des professionnels.

Renforcer le lien école / périscolaire / familles

• Reconnaître l'intérêt et la place de chaque acteur dans le parcours éducatif de l'enfant

La co-éducation est recherchée entre les équipes d'animation, enseignantes et les parents d'élèves.

Enseignants et équipes d'animation s'occupent des mêmes enfants dans un même espace à des moments différents de la journée. Il est donc essentiel de rechercher l'articulation la plus cohérente ou l'harmonisation entre les fonctionnements de chaque équipe au niveau :

- de l'utilisation partagée des locaux et des salles
- des règles de vie collective (charte périscolaire et passeport citoyen)
- des transitions (entrées et sorties de classe, temps calme méridien)
- de l'accueil et du suivi des enfants en situation de handicap
- de l'organisation des exercices de sécurité (P.P.M.S.)
- de l'offre de soutien scolaire entre «études surveillées» par les enseignants, «devoirs en autonomie» encadrés par les animateurs périscolaires et «accompagnement à la scolarité» en centres socioculturels (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

L'élaboration des projets et planning d'activités périscolaires prendra en compte les orientations et thématiques retenues dans les projets d'école afin d'assurer une cohérence et une complémentarité dans les apprentissages (ex : développement durable, citoyenneté, éco-école,...)

Les parents sont les premiers acteurs éducatifs de l'enfant. Ils sont invités à s'investir bénévolement auprès des enfants de leur école pour animer des ateliers périscolaires, concevoir des projets en commun (journaux, site internet d'école etc...), participer à des temps forts festifs tout au long de l'année sur l'école ainsi qu'à la « fête du périscolaire » au moins de juin.

• Assurer la continuité éducative par une concertation permanente

Il est important d'instaurer une coordination reconnue entre ces temps en organisant des temps de concertation entre l'équipe périscolaire et le directeur d'école pour préparer les programmes, construire des outils communs de suivi comportemental individuel des enfants, monter des projets transversaux.

Ainsi des temps de coordination seront identifiés sur l'emploi du temps du référent qui pourra en outre participer au Conseil d'école, au Conseil des enfants (Délégués), aux réunions de mise en place de Protocoles d'Accueil Individualisé (P.A.I.) et d'Equipe de Suivi de Scolarisation (E.S.S.).

Des temps d'information ou de consultation sont organisés avec les parents d'élèves lors de la rentrée, en début de période, en amont des Conseils d'école.

Pour un meilleur suivi des accueils péri et extrascolaires, il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance entre enfants, familles et équipes enseignantes et d'animation. A cet effet, les équipes d'animation tendent à être pérennes et formées.

Mettre en œuvre un projet spécifique pour les maternelles

- Adapter le dispositif d'animation au rythme des enfants de moins de 6 ans

Ce temps périscolaire est un moment de plaisir pour l'enfant et doit lui permettre de vivre à son rythme, d'avoir le choix de ses jeux et de ses activités dans des espaces aménagés favorisant la découverte d'activités variées de loisirs.

L'accueil des enfants est assuré par du personnel A.T.S.E.M. titulaire du concours de la fonction publique territoriale et/ou titulaires du C.A.P. petite enfance. Dans le cadre de la formation continue, ces agents acquièrent de nouvelles compétences dans le domaine de l'animation.

En complément, 2 soirs par semaine, les enfants profitent d'activités de type éveil musical, lecture, motricité ou jeu, encadrés par un animateur en séance de 20 minutes.

Les parents et les enfants sont informés de l'activité du jour par affichage en salle de garderie. Un temps d'échange avec l'animateur leur est consacré à la fin de la séance.

Aucune inscription particulière n'est nécessaire. Les enfants présents à la garderie choisissent d'y participer en fonction de leur envie.

- Mettre en place des actions « passerelles » avec les élémentaires.

Le passage des enfants de grande section maternelle à l'élémentaire est préparé en leur proposant des activités périscolaires communes avec les enfants de CP dans l'école élémentaire du même groupe scolaire.

Il est également facilité par l'accueil en élémentaire le mercredi midi des enfants de maternelle qui sont inscrits aux activités extrascolaires proposées par la Ville de Niort.

Apporter un soutien à la scolarité et à la parentalité

● Accompagner les dispositifs de soutien à la scolarité

Par des aides directes ou indirectes, financières matérielles ou même humaines, la Ville complète son offre d' « études surveillées » ou de « devoir en autonomie » en permettant aux partenaires de mettre en œuvre des projets de soutien à la scolarité :

- Le programme de réussite éducative (P.R.E.) piloté par le C.C.A.S. et mis en œuvre sur les temps périscolaires méridiens et du soir en écoles maternelles et élémentaires du périmètre Contrat de Ville,
- Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (C.L.A.S.) mis en œuvre par les centres socio-culturels hors du temps scolaire et financé en partie par la C.A.F.
- L'accompagnement éducatif (A.E.) encadré par la D.S.D.E.N. dans les écoles du réseau d'éducation populaire (R.E.P.)
- Les classes de découvertes et les projets fédérateurs proposés par les équipes enseignantes dans le cadre de parcours éducatifs (artistique et culturel, de santé, citoyen et sportif) soutenus par la Ville sous forme de subvention et de mise à disposition de moyens (transport, équipement, matériel pédagogique).
- La mise à disposition d'A.T.S.E.M. auprès des enseignants de maternelle
- L'accompagnement du dédoublement des classes en R.E.P. par l'aménagement des espaces et des locaux scolaires.
- La facilitation des démarches pédagogiques alternatives par l'aménagement de salles de classe dites « flexibles », et d'espaces « ludiques » et « Zen » utilisés pendant les récréations et les temps périscolaires.
- La co-construction avec la D.S.D.E.N. d'un plan numérique d'équipement et pédagogique en cohérence entre les activités scolaires et péri et extrascolaires avec une recherche de continuité et de mutualisation.

● Favoriser des actions de soutien à la parentalité

La Ville s'engage à accompagner également les parents dans leur engagement volontaire dans le fonctionnement de l'école comme dans leurs difficultés par :

- La mise à disposition de salles « parents », de locaux dédiés pour les Associations de Parents d'Elèves (A.P.E.)
- L'accompagnement des équipes éducatives qui organisent au sein des établissements des « Cafés des parents », ou des « soirées parentalité », ateliers d'échange et de sensibilisation.

3 Les moyens

La dimension éducative est au cœur du projet de la municipalité et doit favoriser l'intégration scolaire et sociale de l'enfant.

Pour cela la Ville de Niort, met en place des moyens qui se déclinent différemment selon les temps périscolaires ou extrascolaires (mercredis et vacances).

Le personnel

Rôle et missions du personnel

L'épanouissement de l'enfant passe par un accompagnement éducatif de qualité assuré par des adultes qualifiés.

La Ville entend donner à l'ensemble des agents intervenant sur ces temps périscolaires (animateurs, personnel de surveillance, bénévoles) les moyens d'une action efficace et une véritable reconnaissance. Le rôle d'encadrement est essentiel ainsi que la stabilité des équipes.

L'organisation mise en œuvre par la Ville fait appel aux compétences des métiers issus de l'animation, tout en favorisant la professionnalisation et la formation continue dans ce domaine des agents municipaux. En ce qui concerne plus particulièrement les maternelles, l'accueil est assuré par des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M.).

Le succès des actions repose sur l'existence d'un lien privilégié avec les familles, l'école et d'une relation de confiance avec l'enfant.

Un responsable de service Animation

Le chef de service a pour mission la mise en œuvre de la politique enfance de la municipalité, le pilotage et la communication des projets de service et de direction, la mise en œuvre et le suivi du P.E.D.T., la coordination interservices et partenariale, le management des coordinateurs, et la gestion des emplois, des compétences et des budgets du service.

Une coordonnatrice administrative et financière

La coordonnatrice a pour mission d'assurer le suivi administratif et financier du service mais également de gérer les relations avec les différents partenaires : associatifs pour la mise en œuvre des ateliers, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour le suivi des déclarations obligatoires dans le cadre des agréments accueils de loisirs, la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des différents dispositifs contractuels et des financements associés, la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour le suivi du partenariat dans le cadre du Contrat de Ville.

Une coordonnatrice enfance/jeunesse

Responsable du Conseil Municipal des Enfants, elle organise les élections dans les écoles en lien avec les enseignants et les référents péri et extrascolaires, anime les commissions de travail, les accompagne dans des projets réalistes et réalisables en lien avec les services municipaux et la population. Elle met en œuvre sur les deux années de mandat un parcours citoyen de découverte des institutions locales ou nationales et de représentation lors des commémorations. Des temps forts sont organisés en lien avec les projets développés par les conseillers municipaux enfants, les manifestations ou thématiques développées par la municipalité.

Elle organise également l'offre estivale de séjours en cohérence avec les orientations du projet éducatif.

Quatre coordonnateurs périscolaires

Ces postes permanents de coordonnateurs périscolaires multi sites assurent la continuité des actions dans le temps, facteur de stabilité et de réussite.

Ils exercent les fonctions d'interface avec les services administratifs de la Direction de l'Éducation, et sur leur secteur, supervisent les activités périscolaires mises en place sur les écoles par les équipes d'animation. Ils veillent particulièrement à l'articulation des projets d'animation avec les projets d'école et interviennent en appui des équipes d'animation, pour aider au règlement des situations complexes ou conflictuelles avec les enfants, l'équipe éducative ou les familles.

Ces postes sont organisés comme suit :

- 3 coordonnateurs d'accueils périscolaires et de centres de loisirs (accueils extrascolaires)
- 1 coordonnateur des 5 accueils périscolaires des quartiers prioritaires intégrés au périmètre « contrat de ville », et des dispositifs péri et extrascolaires transversaux:
 - o animation périscolaire en maternelle en lien avec les coordonnateurs scolaires ;
 - o suivi des protocoles d'accueil spécifiques des enfants en situation de handicap en lien avec les coordonnateurs scolaires et péri et extrascolaires
 - o fête du périscolaire en lien avec les coordonnateurs péri et extrascolaires

Les référents péri et extrascolaires

Ce sont les interlocuteurs privilégiés des enfants, des familles et des enseignants sur l'école. Ils élaborent les projets d'animation et assurent leur mise en œuvre par les équipes d'animation. Ils participent aux conseils d'école et profitent de temps de concertation hebdomadaire avec le directeur d'école pour favoriser l'échange d'informations et la cohérence entre les projets d'école et périscolaires.

Le lien avec les familles doit être constant pour établir une relation de confiance et permettre de véritables échanges. Des temps de rencontre ponctuels sont organisés. L'accompagnement et la qualité des relations sont tout aussi importants que l'activité en elle-même.

Ce lien est maintenu avec les parents d'élève sur le Conseil Municipal des enfants, les séjours et centres de loisirs municipaux grâce à la présence des référents employés comme directeurs et/ou animateurs les mercredis et pendant les vacances.

Les animateurs péri et extrascolaires

Les activités sont encadrées par des animateurs diplômés dans le respect des normes d'encadrement. Les équipes d'animation sont là pour accompagner l'enfant dans un projet et lui permettre d'accéder à d'autres activités qui ne lui sont pas familières.

Les projets et rencontres inter sites sont encouragés afin de valoriser et partager les pratiques et compétences.

Lors des activités, les animateurs sont garants de la sécurité des enfants et attentifs à leur bien-être. La proximité avec l'enfant leur confère un rôle essentiel dans la détection de situation à risque qu'ils se doivent de relayer auprès des professionnels identifiés.

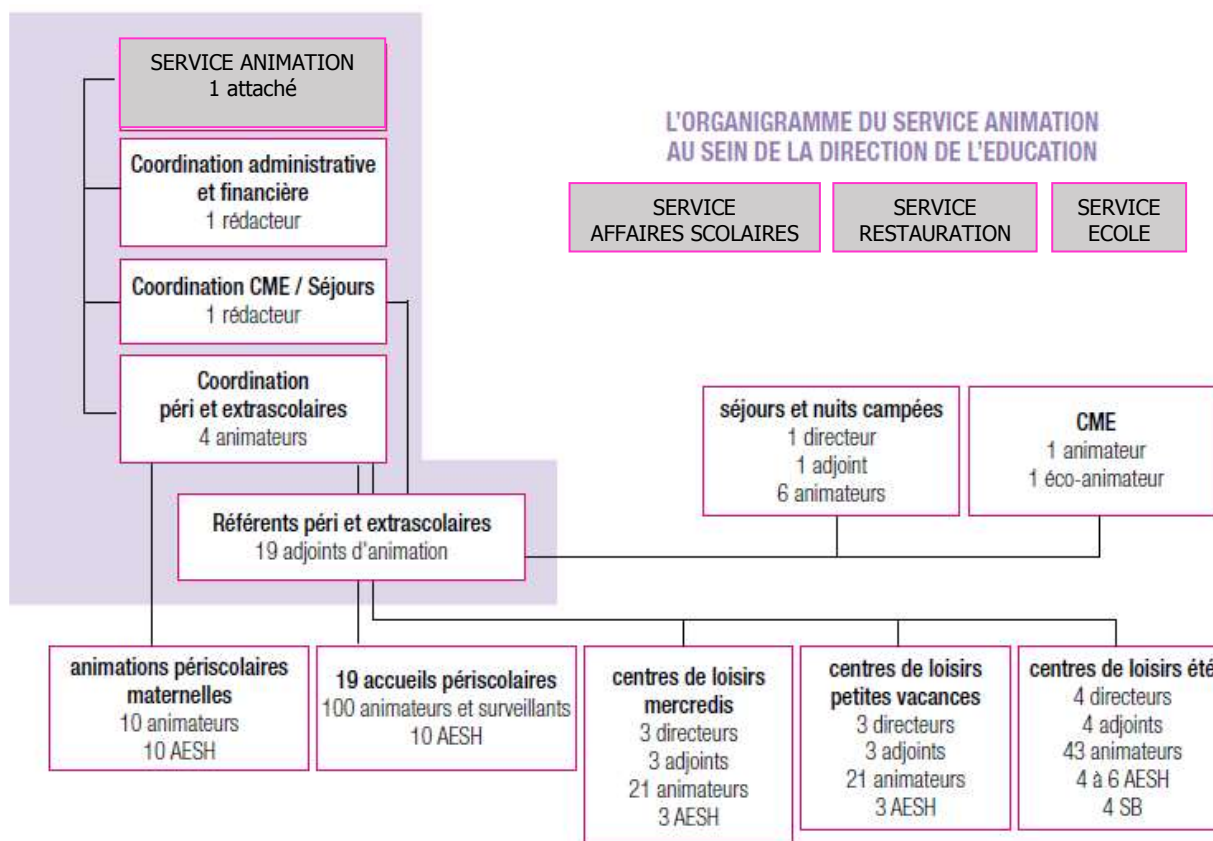
Les surveillants périscolaires

Ils encadrent les enfants pendant la pause méridienne dans la cour et dans le réfectoire du restaurant. A ce titre, ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants, veillent au respect des règles de vie et d'hygiène.

Les accompagnateurs d'enfant en situation de handicap (A.E.S.H.)

Ils encadrent plus spécifiquement individuellement ou collectivement des enfants en situation de handicap principalement pendant la pause méridienne périscolaire ou en centre de loisirs. Ils prennent le relais des assistants de vie scolaire (AVS) employés par l'Education Nationale pour l'accompagnement de ses mêmes enfants pendant le temps scolaire.

L'organigramme du service Animation au sein de la Direction de l'Éducation



Formation du personnel

La Ville de Niort s'est dotée d'un plan de formations pour faire monter en compétence et en qualification les agents d'animation dans les domaines suivant :

- social : *relations parents-professionnels, accompagnement de la fonction parentale, médiation, laïcité et citoyenneté, communication bienveillante, développement des compétences psycho-sociales, accompagnement de l'enfant en situation de handicap AESH, ...*
- prévention, santé et sécurité : *harcèlement scolaire, premiers secours, sauveteur secouriste du travail, ...*
- éducation : *au goût et à l'équilibre alimentaire, lutte contre le gaspillage, pédagogies alternatives, créativité, ...*
- animation : *brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (B.A.F.A.), brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention loisirs tous publics (B.P.J.E.P.S. L.T.P., une qualification professionnelle de direction d'accueil collectif de mineurs (A.C.M.)).*
- posture professionnelle : *analyse des pratiques AESH et climat scolaire, travail en équipe d'animation et en cohérence éducative*

Les formations communes « enseignants - agents municipaux » sont recherchées autour d'axes pouvant être définis de manière partagée comme prioritaires comme la cohérence éducative, le climat scolaire, ou le numérique.

Les structures

L'ensemble des structures péri et extrascolaires de la Ville est déclaré auprès de la D.D.C.S.P.P. et reçoit en retour un agrément pour accueillir les enfants et leur proposer des activités dans les écoles sur les temps du matin (7h30-8h35), du midi (11h45-13h35) et du soir (16h-18h30), et dans les centres de loisirs les mercredis après-midi (13h30-18h30) et les vacances (7h30-18h30).

Dans le cadre des animations périscolaires

Pour permettre un accueil sur le temps périscolaire, des lieux dédiés ou mutualisés avec l'équipe enseignante (ex : bibliothèque, salle de motricité) sont accessibles dans chacune des écoles.

Dans le cadre de l'accueil en centres de loisirs

La Ville de Niort propose aux familles niortaises et non niortaises d'accueillir les 2-11 ans dans ses centres de loisirs tous les mercredis de l'année scolaire, aux petites et grandes vacances.

Un service facultatif de ramassage par car est proposé.

Deux structures sont entièrement dédiées à cet accueil de loisirs sans hébergement : les centres de Chantemerle (4-11 ans), des Brizeaux (2-11 ans).

Un centre complémentaire est ouvert pour la période estivale parmi les écoles en fonction de la programmation des travaux d'été et de leur situation géographique locale.

L'offre de loisirs faite aux enfants

Dans le cadre des animations périscolaires

L'objectif principal est de créer des espaces ludiques sur chaque site en proposant à la fois un soutien dans les apprentissages scolaires mais également des activités éducatives variées, à la fois culturelles, sportives et citoyennes.

Des projets structurants et transversaux sont élaborés par les équipes d'animation avec les partenaires éducatifs et orientés pour traiter les thématiques municipales de :

CITOYENNETE	FRATERNITE	DEVELOPPEMENT DURABLE	INTEGRITE PHYSIQUE ET MORALE	CULTURE
Prévention des risques	Solidarité	Energie	Sport	Arts
Vivre ensemble	Mixité	Alimentation-déchet	Santé	Sciences
Animal à l'école	Handicap	Préservation de l'environnement	Bien-être	Thématique annuelle

- Certains dits « socles » sont reconduits chaque année comme par exemple
 - o Santé – sport – bien être : « *M'tes dents* », « *M' ton goûter* », « *Au p'tit coin, je m'y sens bien* », « *Mets tes baskets et combat la maladie* », « *Méditation pleine conscience* » ;
 - o Citoyenneté et vivre ensemble : « *Débats citoyens* », « *Elections des Conseillers Municipaux Enfants* », « *Découverte des métiers de proximité* », « *Médiation par les pairs* » ;
 - o Solidarité et lien intergénérationnel : « *Journée solidaire de collecte de produits de première nécessité* », « *Lire et faire Lire* » ;
 - o Handicap : « *la différence, c'est normal* » ; « *Rencontres accès libre* »
 - o Développement durable : « *Jardins partagés* », « *Eco-écoles* », « *Semaine du D.D.* »,
 - o Animal en ville : « *Poulaillers* », « *Education canine* ».

- D'autres sont innovants ou en lien avec la thématique annuelle choisie pour :
 - o mettre en valeur une orientation municipale particulière : propreté urbaine, animal en ville, cinéma, comédie musicale, ...
 - o ou faire résonance à des événements organisés par la Ville ou ses partenaires dans les domaines de la culture, du tourisme et du sport Ce sera tout particulièrement le cas sur les années qui vont nous amener jusqu'au Jeux Olympiques de Paris 2024.

Des prestations adaptées à l'âge des enfants et au moment de journée

- Activités libres (Matin, midi et soirs 1 et 2) : Accueil et départ échelonnés des enfants et activités sous surveillance au choix des enfants parmi les jeux de société, jeux de cour, lecture, ...
- Temps calme (Midi) : retour au calme avant de passer en classe pour mettre les enfants dans des dispositions plus favorables à l'apprentissage - jeux de société, lecture, relaxation, méditation, débats citoyens, ...
- Déjeuner (Midi) : restauration collective de qualité et reconnue. Les menus sont élaborés par une diététicienne avec un collectif de chefs de restaurant. Les repas sont préparés et servis par le personnel municipal dans les restaurants scolaires.
- Surveillance restaurant (Midi) : assistance des plus petits, gestion des flux, éducation au goût, lutte contre le gaspillage
- Ateliers (Midi et soir1) : un programme trimestriel d'animations variées est proposé aux enfants qui s'inscrivent à 3 ou 4 activités hebdomadaires encadrées par :
 - o les animateurs municipaux : Planning des écoles en ligne sur le site www.vivre-a-niort.com.
 - o ou des intervenants associatifs ou bénévoles spécialisés dans une discipline (Midi et soir1) : langue, sport, culture, bien-être, sécurité, animal, développement durable, jeux et loisirs créatifs
- Goûter (Soir) : encadrement de la prise du goûter fourni et facturé par la Ville en maternelle ; par les parents en élémentaire.
- Etudes surveillées par les enseignants volontaires pour aider les élèves à faire leurs devoirs après la classe ou devoirs en autonomie encadrés par les animateurs sans accompagnement pédagogique (Soir1).
- Animations périscolaires maternelles (soir1) : 2 soirs par semaine par des animateurs municipaux. Exemples d'animation proposée : Jeu musical « la patate chaude » ; Lecture de conte ; Jeux de parcours ; L'épervier ; Le béret ; Le facteur ; Jacques a dit.

Des restitutions de projets et des ateliers sont proposés aux familles lors de temps forts trimestriels et en fin d'année.

La « fête du périscolaire » est l'événement annuel au cours duquel les familles peuvent découvrir les réalisations de leurs enfants sous différentes formes : chant, danses, expositions de travaux, démonstrations sportives. C'est l'occasion de présenter les projets d'animation dans lesquels ils se sont investis.

La journée périscolaire s'organise en trois temps pour respecter le rythme de l'enfant :

- De 7h30 à 8h35 : Accueil et activités calmes pour respecter le réveil progressif de chaque enfant,
- De 11h45 à 12h30 ou de 12h30 à 13h 15 (selon le créneau de passage au repas) : Ateliers proposés par les animateurs.

Activités autonomes et temps calmes proposés entre 13h15 et 13h35,

- De 16h00 à 17h15 (Soir 1) : Ateliers, devoirs, ou activités proposés par un intervenant extérieur ou des animateurs,

Puis de 17h15 à 18h30 (Soir 2) : Accueil et activités calmes.

		Journée type en		
		Ecole élémentaire	Ecole élémentaire prioritaire	Ecole maternelle
Matin	7h30-8h35	Activités libres encadrées		
	8h35-11h45	CLASSE		
Midi 11h45-13h35	11h45-13h15	Surveillance restaurant		
	12h35-13h35	Ateliers animateurs		Activités libres encadrées
		Ateliers associatifs		
13h15-13h35	Temps calme		Sieste	
Après-midi	13h35-16h	CLASSE		
Soir 16h-18h30	16h-16h15	Goûter (fourni par les parents)		Goûter (fourni et facturé par la Ville)
	16h15-17h15	Activités libres encadrées		
		Etudes surveillées (par les enseignants)		Ateliers animateurs
		Devoirs en autonomie (encadrés par des animateurs)		
		Ateliers animateurs		
Ateliers associatifs				
16h30 -17h15	Ateliers animateurs			
17h15-18h30	Activités libres encadrées			

Dans le cadre de l'accueil en centre de loisirs

L'objectif principal est de proposer aux enfants des temps de loisirs ludiques et éducatifs. Chaque centre a son propre projet pédagogique sur lequel les programmes d'activités s'appuient. Des thématiques guident les activités de la semaine de vacances ou du mois pour les mercredis.

Les enfants sont amenés, en fonction de leur nombre et de leur âge, à participer à des projets d'animation, à la fabrication d'objets et autres activités assurées par les animateurs des centres. Des prestations encadrées par des professionnels d'activités sportives, culturelles et environnementales, viennent compléter cette offre.

Enfin, la semaine de vacances est ponctuée par des spectacles ou des sorties.

Une journée type en accueil de loisirs sur les vacances scolaires :

7h30/9h30	•Accueil des enfants (temps calme), ramassage en car possible.
9h30/11h30	•Temps d'activités. Les enfants ont le choix entre plusieurs activités.
11h30/12h	•Rangement des salles et du matériel, retour au calme, hygiène avant de passer à table.
11h45/13h	•Le repas est un moment de convivialité pour tous. Chaque enfant choisit sa place, à chaque table se trouve un animateur.
13h/14h	•Temps libre surveillé, sieste et temps calme.
14h/16h	•Reprise des activités.
16h/16h45	•Goûter, regroupement par tranche d'âges.
17h	•Départ du car.
16h30/18h30	•Accueil des parents et garderie.

Une après-midi type en accueil de loisirs sur les mercredis :

à 11h45	•Prise en charge des enfants par les parents (Cas 1) • ou Déjeuner à l'école (Cas 2)
à partir de 12h45	•Départ en car vers le centre de loisirs (Cas 2)
à partir de 13h30	•Accueil des enfants et parents sur le centre (Cas 1) •Arrivée du car au centre (Cas 2) •Temps libre surveillé, sieste et temps calme.
14h/16h	•Activités.
16h/16h45	•Goûter, regroupement par tranche d'âges.
17h	•Départ du car.
16h30/18h30	•Accueil des parents et garderie.

Les séjours

En complément de l'offre de centre de loisirs sans hébergement, il est proposé l'été des nuits campées pour les enfants fréquentant les centres et pour les enfants de 8 à 14 ans des séjours sur une ou deux semaines dans les Deux-Sèvres à la découverte de notre patrimoine historique et naturel, en bord de mer pour pratiquer les activités nautiques et profiter de notre littoral régional, ou thématique.

« Les enfants sont maîtres de leurs vacances ». L'accent éducatif est porté sur le développement de l'autonomie :

- les animateurs s'adaptent aux demandes de loisirs des enfants qui participent à l'organisation d'animation les plus grands en tutorat des plus jeunes ;
- la gestion libre est recherchée : les enfants élaborent eux-mêmes leur repas tout en respectant un cadre diététique, il est également mis à contribution des tâches qui incombent à la préparation de repas, la mise du couvert, le nettoyage de la cuisine et de la salle de restauration.

Depuis 2017, la municipalité a élargi son offre estivale en proposant aux adolescents de 14 à 17 ans des séjours longs thématiques (sportifs, culturels, aventure,...), des chantiers jeunesse locaux et des activités gratuites dans le cadre de Niort Plage. Elle se trouve complétée par les prestations que les centres socio-culturels proposent à ce public.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le CME est une assemblée constituée de 96 élèves, 48 élus tous les ans en CM1 pour 2 ans et provenant de toutes les écoles niortaises (publiques et privées). Le nombre de conseillers a doublé en 2019 en modifiant l'organisation des élections d'un rythme bisannuel à annuel afin de proposer cette activité citoyenne à toutes les générations d'enfant.

Dans une démarche de participation les conseillers réfléchissent en commission à la mise en place de projets sur des thématiques variées (propreté urbaine ; sécurité aux abords des écoles et des aires de jeux ; droit des enfants) ayant une portée communale et d'intérêt général.

Ils participent aux temps forts municipaux, commémorations et bénéficient de deux parcours initiatiques, un « citoyen » pour connaître les différentes institutions et un autre « handicap » pour partir à la rencontre des acteurs de l'inclusion scolaire et sociétale. Cette activité est encadrée par une coordonnatrice enfance-jeunesse.

Un référent périscolaire et les deux éco-animateurs participent à l'animation des commissions les mercredis après-midi, toutes les semaines.

Les outils

La communication et les **relations à l'utilisateur** sont améliorées par :

- le déploiement sur l'ensemble des écoles d'outils de gestion numérique à distance pour les fréquentations : le pointage des présences sur tablettes permet désormais à la facturation de gagner en rapidité et fiabilité ;
- le portail citoyen mis en ligne sur www.vivre-a-niort.com depuis 2018 (inscriptions et demandes usager)
- les guides d'information également disponibles en ligne sur le portail internet ou en version papier en Mairie.



Guide de la rentrée : modalités d'inscriptions scolaires, péri et extrascolaires

Charte temps méridiens : rôle des encadrants et règles de vie collective

Guides de l'été : modalités d'inscription et présentation des offres estivales en centre de loisirs et en séjours.

Guide des élections CME : de la candidature au siège en commission.

Charte d'accueil des enfants en situation de handicap : modalité d'accueil et rôle des encadrants.

Des partenaires privilégiés

Il convient de favoriser les échanges et les coopérations qui sont profitables à l'enfant mais aussi aux professionnels permettant ainsi à chacun de se nourrir des pratiques et expériences des autres. La mise en réseau des différents dispositifs est indispensable pour apporter les réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire, de chaque famille, de chaque enfant. Chaque rencontre et projet partenarial sera poursuivi.

Avec l'Education Nationale

L'action de la Ville s'appuie sur l'ensemble de la communauté éducative.

Enseignants et équipes d'animation s'occupent des mêmes enfants dans un même espace à des moments différents de la journée. Il est donc essentiel de rechercher l'articulation la plus cohérente entre les projets d'écoles et les actions menées en direction des enfants hors temps scolaire.

Le partenariat avec l'Université de Poitiers et son Master Inclusion et Participation – Handicap, Difficultés et Dépendances (I.P.H.D.) implanté sur le Pôle Université Niortais, est riche de 10 années de partage et d'accueil de stagiaires. Il contribue à améliorer de manière continue notre dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap.

Avec les parents

L'implication des parents sera systématiquement recherchée. Ils restent les premiers éducateurs de leurs enfants.

Elle passe par une communication constante à chaque stade du projet : inscription, planification et évaluation des activités, partage et participation bénévole aux activités et temps festifs ...

Avec le tissu associatif local

Le travail collaboratif avec les partenaires associatifs permet d'enrichir et de diversifier le programme d'animation proposé aux enfants. Les intervenants associatifs qualifiés et experts dans leur discipline apportent ainsi une plus-value aux prestations proposées. La planification annuelle des interventions leur garantit un emploi du temps stable et une ressource financière à moyen terme pour recruter du personnel qualifié.

- Sport : Niort Handball Souchéen, Union Athlétique Niort St-Florent, Echiquiers Niortais, Le poing de rencontre niortais, SA Souché Niort & Marais, USEP, Taekwondo club niortais, Ecole de tennis de Niort, ASN Basket, Niort Tennis de table, Stade Niortais Rugby, Judo club niortais, Association Niortaise Gym Rythmique, Volley-ball Pexinois Niort
- Culture : Centre d'Etudes Musicales, Danse modern' Jazz, —Les Ateliers du Baluchon, Idalina Pedrosa Photographe, Marilyne Bourgoin Calligraphie, ACEASCOP FORMASCOP Médiation culturelle et Patrimoine, Tomomi De Carvalho Flamenco et Sevillane, Dividus Moyen-Age, Em'bêkélé Danse et percu africaine, Fabienne Rimbaud Danse orientale, Silva Sargsyan atelier DIY manuel et créatif, Isa'Music Musique Chants d'ici et d'ailleurs, Compagnie E.Go Danse hip hop
- Langue / lecture : Niortgorod, Lire et faire lire,
- Santé / bien être : ACEASCOP FORMASCOP et Séverine Girardin Sophrologie, PIGEAU Karine Massage bien-être
- Développement durable / animal : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Cherveux agility
- Solidarité : Les restos du cœur, La croix rouge, L'anneau de l'espoir, le secours populaire, Le secours catholique

- Citoyenneté : La ligue de l'Enseignement, La Croix Rouge, Aide et action, l'UNICEF
- Handicap : Le Pôle Ressources Handicap, Unis cité.

Avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole des Deux-Sèvres

Ces organismes poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités : améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements, et mieux accompagner les familles lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

La Ville de Niort contractualise chaque année avec ces organismes et perçoit des aides afin que les familles aux ressources les plus modestes, bénéficient d'un soutien financier pour l'accueil de leurs enfants en accueil de loisirs péri et extrascolaires et en séjours.

En contrepartie, les services de la Ville de Niort s'engagent à offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant aux besoins du public, en recherchant sa participation et en respectant les règles de confidentialité.

Avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Partenaire incontournable, les agents de ce service d'Etat sont garants du respect de la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Ils s'assurent du bon fonctionnement des accueils de loisirs péri et extrascolaires par une mission d'évaluation et de conseil.

Ils restent à la disposition de tous les acteurs locaux pour les encourager, les informer et leur proposer des formations ou des projets.

Avec le Conseil Départemental

Les missions des infirmières du service Protection Maternelle Infantile, mandatées par la D.D.C.S.P.P., ont un rôle de prévention en réalisant des visites de suivi et de contrôle des accueils péri et extrascolaires. Elles évaluent les conditions d'accueil des enfants de moins de 6 ans : l'organisation, le fonctionnement, l'aménagement des locaux.

Le Bureau Informations Préoccupantes et Signalements (B.I.P.S.), créé au sein du service Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) est l'interlocuteur unique centralisant toutes les informations préoccupantes que les professionnels de l'éducation et de l'animation sont amenés à transmettre. Il a élaboré à leur intention un guide départemental de l'enfance en danger.

Avec la Communauté d'Agglomération du Niortais

Dans le cadre du volet «parentalité – réussite éducative », le Contrat de Ville finance des actions sur les 5 écoles comprises dans son périmètre.

Les objectifs recherchés sont d'atténuer les inégalités sociales et culturelles, des populations de ce territoire.

Les actions développées dans le cadre du PEDT s'inscrivent pleinement dans ces orientations.

Avec le Centre Communale d'Action Sociale

La Ville travaille les transitions douces pour les tout petits qui quittent les crèches du Service Petite Enfance pour faire leur première entrée à l'école maternelle (Forum de première scolarisation). C'est également avec beaucoup de douceur et de bienveillance que le Service de Médiation Sociale accompagne les agents des écoles tout comme les enfants dans la régulation des conflits dans et aux abords des écoles (Médiation scolaire). Enfin le C.C.A.S. porte le Programme de Réussite Educative avec la mise en place pour les élèves les plus en difficulté dans les cinq écoles « politique de la Ville » d'ateliers Coup de pouce Clé et mathématique, en élémentaire ; langage en maternelle.

Avec le Réseau Canopé 79 (centre de documentation pédagogique)

La Ville adhère pour l'ensemble des écoles municipales à ce réseau permettant ainsi aux enseignants et aux agents de la Ville qui travaillent sur les différents temps éducatifs d'accéder à ses ressources (emprunts de documents, de matériel, de mallettes pédagogiques et d'expositions. Cette adhésion permet également d'accéder aux services numériques en ligne, à des expositions et à des animations organisées localement par l'Atelier Canopé de Niort, notamment des ateliers de formation.

4 Un suivi et une évaluation permanente du projet éducatif

Pour les accueils périscolaires, les informations quantitatives récoltées par le biais d'états de présence mensuels permettent de mettre en évidence le nombre de places offertes, le taux de participation, le ratio entre le nombre de places proposées et le nombre d'enfants dans l'école, la diversité des activités proposées.

Les bilans trimestriels sur chaque école et bilans hebdomadaires dans chaque centre de loisirs permettent d'évaluer plus précisément l'adéquation entre l'offre et les besoins des enfants et familles et de faire évoluer les projets d'animation en fonction des spécificités de chaque site et des projets de structure.

La participation des référents et coordonnateurs périscolaires aux Conseils d'école, la consultation régulière de l'ensemble des acteurs éducatifs et des partenaires, doivent permettre de mesurer les écarts entre les objectifs généraux arrêtés par la collectivité et les résultats atteints, et de proposer les évolutions appropriées tout en assurant une cohérence du dispositif sur l'ensemble du territoire Niortais.

Critères d'évaluation

	Objectifs généraux	Objectifs <u>opérationnels</u> visés	Indicateurs d'évaluation (processus et résultats)
1. Contribuer à l'épanouissement des enfants	1.1 Favoriser l'enrichissement de chaque enfant	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les activités Améliorer le cadre de vie en respectant l'environnement, les espaces et mobiliers et les personnes du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et domaines d'activités, d'inscriptions et de fréquentations. Evolution des dégradations et des relations
	1.2 Permettre le développement de l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> Développer des automatismes dans les comportements d'hygiène, de santé et de sécurité Responsabiliser les enfants en leur donnant des rôles ou des tâches 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et fréquence des sollicitations au sein de l'école. Transposition en dehors de l'école. Rôles et tâches déléguées
	1.3 Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Alterner temps d'activités encadrées, temps d'activités libres, et temps calmes Adapter la programmation aux temps forts ou aux projets d'écoles 	<ul style="list-style-type: none"> Planning d'activités, programmation annuelle et découpage des temps périscolaires
2. Favoriser la socialisation	2.1 Aider à l'apprentissage de la vie collective	<ul style="list-style-type: none"> Faire comprendre aux enfants leurs droits et leurs devoirs et leur faire adopter les règles de bonnes conduites 	<ul style="list-style-type: none"> Séance d'information des règles, évolution et nombre de conflits, de médiations, de mesures réparatrices et de sanction
	2.2 Favoriser la mixité	<ul style="list-style-type: none"> Sociale, culturelle, intergénérationnelle Partager des activités avec les habitants du quartier, à l'échelle de la ville, avec les adultes, parents, enseignants, et les seniors 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de participation des adultes et des corporations, des thématiques culturelles, des rencontres intra et inter quartiers
	2.3 Animer le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> Former les agents à la gestion de l'agressivité, à la médiation, au développement des compétences psychosociales Responsabiliser les enfants en leur donnant des rôles ou des tâches 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, thématiques et contenus de formation, d'agents formés, de jours de formation Rôles et tâches déléguées

3. Renforcer la citoyenneté	3.1 Promouvoir les valeurs de la république et encourager la participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des débats citoyens Soutenir les initiatives locales des enfants ou des parents d'élèves 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, fréquence et durée des séances, thématiques abordées, fréquentations. Nombre et type de projet
	3.2 Favoriser la compréhension des enjeux interculturels et la solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Animer des ateliers de découvertes du monde Accueillir des parents bénévoles disposés à partager leur culture Organiser des actions de solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et domaines d'activités, d'inscriptions et de fréquentations. Nombre, thématiques et contenus proposés par les parents bénévoles Nombre d'enfants impliqués, de destinataires impactés, de partenaires soutenus
	3.3 Prévenir des risques	<ul style="list-style-type: none"> Faire intervenir des professionnels de la gestion des risques auprès des enfants comme des encadrants (conférence ou formation) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, type et contenu d'interventions, nombre d'enfants ou d'encadrants participant

4. Lutter contre les inégalités	4.1 Adapter la politique tarifaire	<ul style="list-style-type: none"> Mettre une tarification différentielle adaptée aux revenus des familles 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de tranches de QF et niveau des tarifs par rapport au coût de l'activité. Participation aux activités par QF.
	4.2 Promouvoir l'égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'équipe périscolaire par des animateurs et des surveillants sur tous les temps et par des intervenants associatifs 2 à 3 fois par semaine. Former les agents aux techniques d'animation, au développement des compétences psycho-sociales Favoriser l'accès aux activités par une prise en charge des frais logistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'encadrement, taux d'activités, différence de taux avec les autres écoles Nombre, thématiques et contenus de formation, d'agents formés, de jours de formation Coût des transports et fournitures pris en charge
	4.3 Renforcer l'accompagnement dans les écoles des quartiers sensibles prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> Enrichir l'offre d'intervention Développer les projets partenariaux Renforcer l'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'interventions associatives supplémentaires Nombre de projets, de partenaires, fréquentation Taux de renfort d'encadrement
	4.4 Permettre un accueil spécialisé pour les enfants en situation de handicap (ESH)	<ul style="list-style-type: none"> Partager l'information pour améliorer le suivi individuel des ESH Recruter des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) ou des Accompagnateurs d'ESH (AESH) Proposer des activités adaptées aux handicaps 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence et type des échanges, qualité et nombre des participants, aménagements et évolutions de l'accueil Nb d'ESH accompagné, type d'accompagnement (individuel, collectif) Nombre, type et contenu d'activité, nombre d'ESH participant

5. Renforcer le lien école / périscolaire / Familles	5.1 Reconnaître l'intérêt et la place de chaque acteur dans le parcours éducatif de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer en partenariat avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves des projets d'animation en cohérence avec les projets d'écoles et les orientations municipales Partager les espaces, les règles et les rôles 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type de projets co-construits avec les équipes enseignantes ou les APE / familles, niveau de participation des acteurs, prise en compte des orientations des projets d'école.
	5.2 Assurer la continuité éducative par une concertation permanente	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux instances institutionnelles de concertation spécifique à la zone urbaine sensible Organiser des temps d'échange réguliers avec les enseignants ou les familles et participer à leurs dispositifs internes de concertation Partager les espaces et les règles 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, fréquence et type de concertation, niveau de participation des acteurs. Evolution du climat et du nombre de conflits

6. Mettre en œuvre un projet spécifique pour les maternelles	6.1 Adapter le dispositif d'animation au rythme des enfants de moins de 6 ans	<ul style="list-style-type: none"> Garantir le volontariat des enfants Adapter les ateliers aux besoins et envies des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Détermination des groupes par les ATSEM Diversité des animations proposées (active/calme)
	6.2 Mettre en place des actions « passerelles » avec l'Elémentaire	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des actions tutorées entre élémentaires et maternelles. Initier les grandes sections au dispositif périscolaire élémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, type et contenu des actions. Fréquences et niveau de participation

7. Apporter un soutien à la scolarité et à la parentalité	7.1 Accompagner les dispositifs de soutien à la scolarité	<ul style="list-style-type: none"> • Aider directement ou indirectement, les partenaires dans la mise en œuvre des projets de soutien à la scolarité 	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'aides et montants financiers engagés
	7.2 Favoriser des actions de soutien à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des parents des espaces au sein des établissements scolaires • Organiser des ateliers d'échange et de sensibilisation d'éducation parentale 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des espaces mis à disposition des parents • Nombre d'événements de sensibilisation dispensés auprès des parents



Avenant au projet éducatif territorial pour sa reconduction

1/ Renseignements administratifs

Structure porteuse du projet : [Mairie de Niort](#)

Collectivité(s) territoriale(s) concernée(s) :

Ecole(s) publique(s) et privée(s) concernée(s) :

- [Ecoles primaires publiques](#) Louis Aragon, Agrippa d'Aubigné, La Mirandelle, George Sand, Ernest Pérochon, Emile Zola, Jean Zay
- [Ecoles maternelles et élémentaires publiques](#) Paul Bert, Les Brizeaux, Ferdinand Buisson, Pierre de Coubertin, Jules Ferry, Jean Jaurès, Jean Macé, Jules Michelet, Jean Mermoz, Louis Pasteur, Jacques Prévert, Edmond Proust
- [Ecoles primaires privées](#) Sainte Thérèse/Saint André, Notre Dame/Saint Joseph, Saint Florent

Nom du correspondant : Yaël MARTINET

Adresse : 1 Place Martin Bastard – CS 58755 - 79027 NIORT CEDEX

Téléphone : 05 49 78 73 57

Courriel : yael.martinet@mairie-niort.fr

2/ Avenant :

Suite à l'évaluation du PEDT par le comité de pilotage local, et après validation en conseil d'école, il est prévu la reconduction du PEDT pour une durée de ... ans (3 ans maximum) soit les années scolaires :

- 2019-2020
- 2020-2021
- 2021-2022

Avenant au projet éducatif territorial pour sa reconduction

selon les termes identiques OU avec les modifications suivantes :

Après une nouvelle phase de concertation et d'évaluation, le PEDT 2019-2022 donne l'occasion à la municipalité de définir ses priorités éducatives pour les années scolaires à venir. Cela se traduit notamment par :

- la consolidation des objectifs éducatifs tels que définis dans les projets antérieurs avec la volonté toute particulière de rassembler les efforts de chacun pour améliorer le climat scolaire, notamment par un travail de médiation scolaire et la recherche de cohérence au sein de la communauté éducative;
- la volonté d'agir pour le développement durable ;
- la sensibilisation à l'égalité femme-homme ;
- des ateliers autour des valeurs de l'olympisme dans la perspective des jeux de Paris 2024 ;
- la nécessité d'accompagner les enfants dans l'usage du numérique ;
- la valorisation des ateliers périscolaires maternels du soir et élémentaires du midi désormais déclarés auprès de la DDCSPP et soutenus par la CAF au même titre que les temps élémentaires du matin et du soir ;
- le renforcement de l'éducation citoyenne avec un Conseil Municipal des Enfants élu tous les ans par et parmi les CM1 ;
- l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité ;
- une communication avec les familles facilitée
- le développement de loisirs jeunesse ;
- des projets pédagogiques thématiques pour les accueils collectifs de mineurs ;
- des espaces plus accueillants et des lieux mieux aménagés sur les différents sites.

- Organisation des APS à la rentrée 2019 : OUI NON

Date :

Signataires de l'avenant au PEDT

Collectivité(s) représentée(s) par

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée




Rose-Marie NIETO

Rose-Marie Nieto
Directrice académique
des DSDEN des Deux-Sèvres
des Deux-Sèvres, et par délégation,
la secrétaire générale

E. FEILLIEUX


Le Préfet
ou son représentant
départemental
de la Cohésion Sociale et de
la Protection des Populations
des Deux-Sèvres


Wilfrid PELISSIER